

Nouveau

mode d'accès en déchetterie !



Jeudi 19 Mai 2022

Madame, Monsieur,

À partir du 1^{er} Juin 2022, vous devez faire votre demande de badge pour accéder aux déchetteries. Une période de tolérance est prévue. **Attention : dès le 1^{er} Janvier 2023, sans badge, l'accès vous sera refusé !**

Pourquoi ce contrôle d'accès ?



1. Optimiser le service rendu aux usagers



- S'assurer que les usagers habitent sur le territoire

- Sécuriser les dépôts en régulant le nombre de véhicules



- Fluidifier la circulation afin d'améliorer les conditions d'accueil et de dépôt des déchets

- Améliorer la disponibilité des agents d'accueil pour accompagner et renseigner les usagers du tri



2. Maîtriser les apports



- Facturer les professionnels

- Accentuer la valorisation et le recyclage des déchets déposés



Qui peut demander un badge ?

Tous les habitants de la Communauté de Communes des Sources de l'Orne, les professionnels et les collectivités. Le badge est nominatif, un seul par adresse.

Comment effectuer ma demande de badge ?

1 Je remplis le formulaire en ligne sur le site internet : <https://www.cdc-sourcesdelorne.fr/>

2 Je joins les justificatifs suivants : justificatif de domicile de moins de 6 mois, extrait Kbis (pour les professionnels)

Si vous n'avez pas internet : contacter l'**ESPACE FRANCE SERVICES** qui vous accompagnera dans vos démarches au : 02 33 80 18 29 / franceservices.sees@orange.fr - (Cour Jean Mazeline - 61500 Sées)

3 Je recevrai mon badge par voie postale

Des questions ?

Vous pouvez contacter le Service Déchets au : **09 71 49 66 34** ou par mail : dechets-ccsdl@orange.fr

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

Les déchetteries sont soumises à un règlement intérieur qui est disponible en déchetterie auprès du gardien et/ ou sur le site internet <https://www.cdc-sourcesdelorne.fr/> . Vous retrouverez dans ce règlement les modalités d'utilisation des badges dont voici quelques extraits :

« Un badge d'accès valable pour l'ensemble des déchetteries de la Communauté de Communes des Sources de l'Orne est délivré gratuitement aux usagers (une carte par adresse). Les dépôts sont gratuits pour les particuliers, les services techniques de la Communauté de Communes des Sources de l'Orne ainsi que les communes du territoire. Ils sont facturés pour les professionnels selon les prix fixés par délibération du Conseil Communautaire.

Règles d'utilisation de la carte d'accès

Le badge doit être présentée à chaque passage au gardien.

Chaque badge est crédité de 24 passages par an. Chaque passage supplémentaire sera facturé 5 euros. La limitation du nombre de passage à 24 par année civile relève du bon sens économique. De plus limiter les trajets permet de réduire la production de CO2 lié aux déplacements des véhicules. Les personnes refusant de présenter la carte d'accès ne seront pas autorisées à déposer leurs déchets. A chaque utilisation de la carte d'accès, la date, les heures de passage, le nom de l'utilisateur seront enregistrés. Toute utilisation frauduleuse de la carte pourra faire l'objet de son retrait immédiat ou de son inactivation temporaire ou définitive si nécessaire. L'accès à la déchetterie pourra être interdit à l'utilisateur contrevenant. Le badge a une validité permanente.

Conditions de délivrance de la carte

Le badge d'accès est nominatif. Un seul badge est attribué par adresse. Néanmoins, l'inscription de deux noms sur le même badge pour une même adresse est tolérée.

Le badge est personnel et ne peut être prêté à un autre usager, même s'il est résident sur le territoire.

Cas particulier des professionnels

Les usagers considérés comme « professionnels » sont les artisans et commerçants inscrits au Répertoire des Métiers et au Registre du Commerce et des Sociétés sur le territoire de la Communauté de Communes (CdC) des Sources de l'Orne ainsi que les auto-entrepreneurs ou d'une manière générale tout usager qui utilise la déchetterie dans le cadre d'une activité professionnelle, ainsi que les associations ou entreprises d'insertion sur le territoire de la CdC. »

Vous remerciant de l'intérêt que vous porterez à ce courrier et à cette nouvelle pratique, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de notre considération distinguée.

Jean-Pierre FONTAINE

Président de la Communauté de Communes

Marie-Caroline MALEWICZ-LABBÉ

Vice-Présidente en charge des déchets

